



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 4 mars 2019 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Boily, conseiller # 6

Absences : M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CM2019-47

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en ajoutant en divers le point a) motion de sympathie :

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a) *Séance ordinaire 11 février 2019*
4. Correspondances :
 - a) *Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est*
 - b) *Une lettre de tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean*
 - c) *Une lettre de la Véloroute des Bleuets*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de février 2019
7. Autorisation de paiement – décompte no 6 Centre communautaire
8. Autorisation – retenue rue Simard et Honfleur
9. Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 1 642 100 \$
10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 642 100 \$
11. Sécurité civil – appui demande d'aide financière volet 2
12. Autorisation de signature – entente route des légendes 2019
13. Demande d'aide financière – Fabrique de Sainte-Monique
14. Demande d'aide financière – Les Lames d'argent
15. Divers :
 - a) _____
 - b) _____
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

N° de résolution
ou annotation

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION CM2019-48

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est concernant une modification au schéma d'aménagement révisé pour la création d'un espace industriel à Saint-Bruno.
- b) Une lettre de Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean concernant un appel de candidature pour de nouveaux membres sur le conseil d'administration de l'organisme.
- c) Une lettre de la Véloroute des Bleuets concernant le recrutement des ambassadeurs pour la saison 2019.

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2019-49

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de février 2019, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	65 462.90 \$
Comptes déjà payés	128 570.22 \$
TOTAL	194 033.12 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.


Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

7-AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE NO 6 CENTRE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION CM2019-50

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une recommandation de paiement du décompte # 6 de la part M. Alain Voyer, architecte à la firme Planitech;

CONSIDÉRANT QUE la firme Planitech a été mandatée par la municipalité suite à un appel d'offres public pour l'élaboration des plans et devis et la supervision de la construction du projet de nouveau centre communautaire ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du décompte # 6 au montant de 14 652.42 \$ taxes incluses, dont 127 370.42 \$ avant les taxes applicables comme retenue cumulative de 10% prévue au contrat, le tout conformément à la recommandation de M. Alain Voyer, architecte.

8- AUTORISATION DE PAIEMENT – RETENUE RUE SIMARD ET HONFLEUR

RÉSOLUTION CM2019-51

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une recommandation pour libérer 50% de la retenue liée au contrat pour la rue Simard et Honfleur de la part de Mme Josée Garon, ingénieur au service de génie de la MRC de Lac-Sainte-Jean Est ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les documents légaux exigés dans la recommandation de paiement ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement de 50% de la retenue contractuelle à Excavation G. Larouche au montant de 40 768.06 taxes incluses.

Il est en outre résolu d'autoriser le directeur général à agir de façon à ce que prenne entière effet la présente résolution.

9- RÉSOLUTION D'ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 642 100 \$

RÉSOLUTION CM2019-52

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 mars 2019, au montant de 1 642 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Monique

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

72 200 \$	2,45000 %	2020
74 500 \$	2,50000 %	2021
77 100 \$	2,60000 %	2022
79 600 \$	2,70000 %	2023
1 338 700 \$	2,80000 %	2024

Prix : 98,65900

Coût réel : 3,09922 %

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

72 200 \$	3,12000 %	2020
74 500 \$	3,12000 %	2021
77 100 \$	3,12000 %	2022
79 600 \$	3,12000 %	2023
1 338 700 \$	3,12000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,12000 %

3 -CP DESJARDINS VILLE D'ALMA

72 200 \$	3,23000 %	2020
74 500 \$	3,23000 %	2021
77 100 \$	3,23000 %	2022
79 600 \$	3,23000 %	2023
1 338 700 \$	3,23000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,23000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par de M. Jonathan Boily et résolu unanimement :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de Sainte-Monique accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 mars 2019 au montant de 1 642 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 279-07, 345-18, 326-2015 et 339-17. Ces billets sont émis au prix de 98,65900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

10- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 642 100 \$

RÉSOLUTION CM2019-53

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Monique souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 642 100 \$ qui sera réalisé le 11 mars 2019, réparti comme suit :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
279-07	268 200 \$
345-18	162 300 \$
326-2015	50 250 \$
339-17	1 161 350 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 279-07, 345-18, 326-2015 et 339-17, la Municipalité de Sainte-Monique souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO BAILLY, APPUYÉ DE M. JACQUES VACHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 mars 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	72 200 \$	
2021.	74 500 \$	
2022.	77 100 \$	
2023.	79 600 \$	
2024.	82 300 \$	(à payer en 2024)
2024.	1 256 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 279-07, 345-18, 326-2015 et 339-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 mars 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

11- SÉCURITÉ CIVILE – APPUI DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 2

RÉSOLUTION CM2019-54

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Monique souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Monique atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- QUE la municipalité de Sainte-Monique présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;
- QUE la municipalité de Sainte-Monique atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la (les) municipalité(s) locale(s) de Saint-Nazaire, Labrecque, Lamarche, L'Ascension-de-Notre-Seigneur, Saint-Henri-de-Taillon, Saint-Ludger-de-Milot et Alma pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;
- QUE la municipalité de Sainte-Monique autorise Monsieur Mathieu Lapointe, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

12- AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE ROUTE DES LÉGENDES

RÉSOLUTION CM2019-55

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'entente avec l'organisme « Routes des légendes » pour la tenue d'une pièce de théâtre pendant la saison estivale 2019.

Il est en outre résolu d'autoriser Mme Nathalie Vachon, responsable du service des loisirs et responsable de l'activité à signer l'entente.

13- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE DE SAINTE-MONIQUE

RÉSOLUTION CM2019-56

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 200 \$ à la Fabrique de Sainte-Monique pour la tenue de son encan annuel.

14- RECOMMANDATION CPTAQ – PROJET TRAITEMENT EAUX USÉES

Ce point est retiré de l'ordre du jour

15- DIVERS :

- a) MOTION DE SYMPATHIE

RÉSOLUTION CM2019-57

Il est proposé par M. Mario Desbiens, maire, appuyé unanimement par l'ensemble des membres du conseil que soit adressée une motion de sympathie à la famille et aux proches de M. Renée Collard suite à son décès récent.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

b) MOTION DE SYMPATHIE

RÉSOLUTION CM2019-58

Il est proposé par M. Mario Desbiens, maire, appuyé unanimement par l'ensemble des membres du conseil que soit adressée une motion de sympathie à la famille et aux proches de Mme Pâquerette Boily suite à son décès récent.

16- PÉRIODE DE QUESTIONS

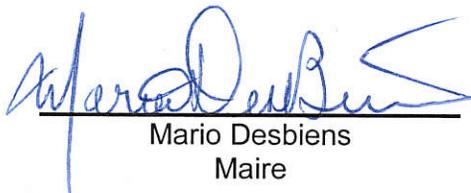
Plusieurs citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2019-59

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 19h 47


Mario Desbiens
Maire


Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire
trésorier